

Objet

## **Certains caissons pour puits de pétrole et de gaz**

1. Le présent avis vous informe que le Ministère a ouvert une nouvelle enquête sur les valeurs normales et les prix à l'exportation le 13 septembre 1996 en vertu de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*, à l'égard de certains caissons pour puits de pétrole et de gaz faits en acier au carbone, originaires ou exportés de la République de Corée et des États-Unis d'Amérique. Ces marchandises sont correctement classées sous les numéros tarifaires à 10 chiffres du Système harmonisé indiqués ci-dessous :

7304.29.00.11	7304.29.00.19
7304.29.00.21	7304.29.00.29
7305.20.00.00	7306.20.00.11
7306.20.00.12	7306.20.00.21
7306.20.00.22	

2. En ce qui concerne les exportateurs qui collaborent avec le Ministère aux fins de cette nouvelle enquête, les valeurs normales établies s'appliqueront aux marchandises en cause dédouanées par Revenu Canada à compter du 10 juin 1997 ou encore à la date d'envoi à l'exportateur de la lettre contenant la décision, selon la première de ces dates. On considérera qu'un exportateur collabore avec le Ministère s'il fournit une réponse complète à la demande de renseignements de ce dernier et s'il autorise la vérification de ses données.

3. Si un exportateur ne fournit pas suffisamment de renseignements pour qu'on puisse déterminer les valeurs normales ou ne permet pas qu'on vérifie les renseignements soumis, les valeurs normales seront établies en majorant le prix à l'exportation des marchandises en cause de 67 %, soit la marge de dumping la plus élevée déterminée lors de la décision définitive le 17 mars 1986.

4. Les importateurs sont avertis que les nouvelles valeurs normales qui sont établies peuvent être supérieures à celles qui sont en vigueur et que cela peut avoir comme résultat l'imposition de droits antidumping supplémentaires.

5. Les résultats de l'examen des valeurs normales et des prix à l'exportation seront annoncés dans un Avis des douanes. Toute question concernant ce qui précède doit être adressée à :

Maxwell Hollins  
Revenu Canada  
Direction générale de l'administration des  
politiques commerciales  
Direction des droits antidumping et  
compensateurs  
Ottawa ON K1A 0L5  
Téléphone : (613) 954-5112  
Télécopieur : (613) 941-2612